

OBJET : (410) ADHESION DE LA COMMUNE DE SANNOIS A LA CHARTE COLLECTIVITE ACTIVE DU PROGRAMME NATIONALE NUTRITION SANTE (PPNS)

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
LE VINGT-HUIT SEPTEMBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 15 septembre 2023, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE
Adjoints
Mme CAPBLANC, M. FABRE, Mme AUBIN,
Mme FAUCONNIER, M. BOULIGNAC,
Mme HELT, M. SAGBOHAN, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN
Conseillers Délégués
Le nombre de conseillers en exercice est de 35 M. BOISCO, M. ROZOT,
Mme ENGUERRAND, M. PONCHEL, Mme SAIDI,
M. LEGUEIL, M. LAMARCHE, M. ZAMBUJO, M. HEURFIN,
M. FLEURIER et Mme CHRISTIN
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme TROUZIER EVEQUE	à	M. WILLIOT
Mme RICARD	à	Mme CAPBLANC
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme BRULE

ABSENT EXCUSE : M. KERGOAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FAUCONNIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT
A.R. du 03 octobre 2023
Identifiant unique de l'acte
N° 095-219505823 - 20230928 - DL2023 - 79
Publiée le 04 octobre 2023



Par délégation
Pour le Maire
Directrice Générale des Services

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023/79 du 28 septembre 2023

OBJET : (410) ADHESION DE LA COMMUNE DE SANNOIS A LA CHARTE COLLECTIVITE ACTIVE DU PROGRAMME NATIONALE NUTRITION SANTE (PPNS)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21,

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu le Code de la santé publique, articles L 3231-1,

Considérant que l'activité physique a des effets bénéfiques sur la santé, la condition physique et le maintien de l'autonomie à tous les âges de la vie.

Considérant la conduite, par la Ville de Sannois d'actions à destination d'un public de 0 à 99 ans, répondant aux objectifs du Programme National Nutrition Santé (PNNS).

Considérant l'intérêt pour la Commune d'adhérer à la charte des villes actives du PNNS.

Vu l'avis des IIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 34

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les termes de la charte ville active du PNNS, ci annexée.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite Charte ainsi que tous les documents afférents à cette charte.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Evelyne FAUCONNIER
Conseillère Municipale Déléguée
En charge du Cadre de vie de la ville

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Evelyne Fauconnier, is written below the typed name.